



IPR/300.11
17.12.2010

L.c. ON No 39(10)

PROJET DE L'e-APP POUR L'EUROPE
Premier atelier régional à Helsinki, Finlande

Un projet financé par l'Union européenne

Le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé et les Ministères de la Justice de l'Espagne et de la Finlande présentent leurs compliments aux Organes nationaux et de liaison des Membres ainsi qu'aux Autorités compétentes désignées en vertu de la *Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers* (Convention Apostille) et a l'honneur de leur présenter les informations supplémentaires suivantes concernant le premier atelier régional du *Projet de l'e-APP pour l'Europe* qui se tiendra à Helsinki (Finlande), le lundi 14 février 2011.

Le projet de programme et d'autres informations pertinentes concernant l'inscription, le lieu de la réunion et les hôtels sont désormais disponibles sur le site web de la Conférence (< www.hcch.net >), à la rubrique « Dernières nouvelles » ou directement sur l'« Espace Apostille ».

Veillez noter que l'inscription est obligatoire pour participer à cet événement. Nous vous remercions de faire parvenir vos formulaires d'inscription complétés, avant le **28 janvier 2011**, à Mme Lucía Prieto Rios, Responsable du *Projet de l'e-APP pour l'Europe*, à l'adresse suivante < lucia.prieto@mjusticia.es >, avec une copie à < central.authority@om.fi >.

En principe, tout État contractant de la Convention Apostille, tout Membre de la Conférence de La Haye et tout État intéressé par cet atelier régional peut y participer. Cependant, en raison du nombre limité de places et puisque cet atelier s'inscrit dans le cadre du *Projet de l'e-APP pour l'Europe* (financé par l'Union européenne), priorité sera accordée aux États d'Europe du nord ou aux autres Membres de l'Union européenne, si nécessaire.

2/..

Le Bureau Permanent et les Ministères de la Justice de l'Espagne et de la Finlande saisissent cette occasion pour renouveler aux Organes nationaux et de liaison des Membres, ainsi qu'aux Autorités compétentes désignées en vertu de la Convention Apostille, l'assurance de leur très haute considération.

La Haye, le 17 décembre 2010

L'e-APP pour l'Europe est un projet transnational relatif à l'administration / la justice électronique conçu pour développer de bonnes pratiques dans le cadre de la Convention Apostille, en promouvant l'e-APP, notamment l'utilisation de Registres électroniques d'Apostilles. Résultant de l'initiative conjointe de la Conférence de La Haye de droit international privé et du Ministère de la Justice de l'Espagne, à laquelle se sont associées la Finlande, la France et la République tchèque, ce projet est financé par la Commission européenne dans le cadre de son programme « Justice civile » et s'étendra sur 18 mois. Il se compose de trois éléments interdépendants : 1) Le développement et la mise en œuvre d'un Registre électronique d'Apostilles central pour toutes les Autorités compétentes en Espagne. 2) La tenue de trois ateliers régionaux en Europe pour inciter tous les États participants à mettre en œuvre des Registres électroniques. 3) La tenue du 6^e Forum international sur l'e-APP (lequel s'est tenu à Madrid (Espagne) les 29 et 30 juin 2010). Les Conclusions et Recommandations du Forum sont disponibles ici ainsi que sur l'« [Espace Apostille](#) » du site web de la Conférence.

Aux Organes nationaux et de liaison des Membres (par courriel uniquement)

Aux Autorités compétentes désignées en vertu de la Convention Apostille (par courriel uniquement)

Copie à titre d'information aux Missions diplomatiques des Membres (par courriel uniquement)

Copie à titre d'information aux participants du 6^e Forum international sur l'e-APP (par courriel uniquement)